



Ville de **Schefferville**

ORDONNANCE 2022-03 10

OBJET : ENGAGEMENT DE MADAME PAULAY ANNE NADEAU À TITRE DE COORDONNATRICE À L'ÉCOCENTRE TRICOMM POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 28 FÉVRIER 2022 AU 29 JUILLET 2022

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTEND QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU les états de service passés de madame Paulay Anne Nadeau en tant que coordonnatrice de l'Écocentre;

ATTENDU QUE l'administrateur a pris connaissance du projet de contrat de madame Paulay Anne Nadeau annexé à la présente et que ce projet fait partie intégrante de la présente ordonnance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à signer le contrat de travail à durée déterminée de madame Paulay Anne Nadeau pour la période allant du 28 février 2022 au 29 juillet 2022 qui est annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 6 mars 2022

Jean Dionne, administrateur